



Appel à projets 2021
Mon environnement, c'est ma santé !

*Mettre en place un cadre de vie
favorable à la santé
et à l'environnement*

Mon environnement, c'est ma santé !

« Sortir, bouger, c'est bon pour ma santé ! »



Le Plan Régional Santé Environnement Grand Est

Le lien entre la qualité de l'environnement et la santé des populations n'est plus à démontrer et rencontre un intérêt croissant de la population. Il est maintenant reconnu que de nombreuses pathologies, comme certaines maladies respiratoires ou cardiovasculaires et certains cancers, peuvent être associées à des facteurs environnementaux, comme la pollution atmosphérique urbaine ou encore l'exposition aux substances chimiques à l'intérieur des locaux ou en milieu professionnel.

C'est pour répondre à ces enjeux que le Préfet de la région Grand Est, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président de la Région Grand Est portent le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) qui s'articule autour de 3 axes, pour notamment garantir aux habitants du Grand Est :

- des activités humaines préservant l'environnement et la santé,
- un cadre de vie favorable à la santé,
- des modalités pratiques pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien.

De ces 3 axes prioritaires découlent 13 objectifs opérationnels déclinés en actions :

Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé

1. Développer la concertation et les échanges entre les acteurs pour améliorer la qualité de l'eau potable
2. Améliorer la qualité de l'air grâce aux efforts conjugués entre les industriels, les transports, les artisans, les agriculteurs, le résidentiel et le tertiaire
3. Consolider et améliorer la diffusion des connaissances sur l'exposition des produits phytosanitaires
4. Agir de manière concertée sur les zones d'exposition aux pollutions diffuses

Axe 2 : Un cadre de vie et de travail favorable à la santé

5. Renforcer les réseaux de surveillance des espèces invasives nuisibles à la santé et renforcer les réseaux d'acteurs du territoire
6. Mettre en place des politiques d'aménagement favorables à la santé et à l'environnement
7. Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur auprès des publics sensibles
8. Faciliter la mise en œuvre des dispositifs novateurs en matière de lutte contre l'habitat indigne
9. Traiter de manière intégrée le risque lié au radon à l'échelle du territoire
10. Réduire les risques d'exposition aux fibres d'amiante

Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien

11. Renforcer les connaissances et compétences du grand public et des populations sensibles sur les questions de santé environnement
12. Former et accompagner les professionnels dans le domaine de la santé environnement
13. Communiquer sur la mise en œuvre du plan et agir auprès des acteurs du territoire

Consultez le PRSE 3, les diagnostics santé-environnement et l'actualité sur le site dédié :

www.grand-est.prse.fr

Objectifs de l'appel à projets 2021

« Sortir ! Bouger ! C'est bon pour ma santé ! »

La bonne santé d'un individu n'est pas seulement liée à son état de forme physiologique et physique : celle-ci dépend également de son bien-être. **La nature et sa biodiversité** apportent des bienfaits **psychologiques**, avec des effets des espaces de nature sur le stress et la dépression ; **cognitifs**, à travers le développement des capacités d'apprentissage et la restauration de l'attention ; **culturels**, liés au développement de modes de vie plus sains, à la pratique d'activités récréatives ; **sociaux**, notamment le rôle de la nature dans la facilitation des interactions sociales.

L'éducation est un domaine dans lequel certaines méthodes alternatives reposent sur la nature. Celle-ci offre en effet de nombreuses opportunités éducatives : expérimentations avec les végétaux, contacts avec la faune, apprentissage des processus écologiques, etc. (Faddegon, 2005).

Promouvoir un environnement favorable à la santé et au bien-être c'est aussi construire des solutions durables au niveau de nos modes de déplacement, notamment par le biais de **mobilités alternatives**.

La mobilité douce est apparue la première, alors que les débats relatifs aux déplacements se focalisaient sur les nuisances qu'ils généraient pour les citoyens – les mobilités douces étant alors celles qui minimisent ces nuisances et notamment les émissions de polluants atmosphériques et le bruit.

La mobilité durable – qui de ces différentes expressions possibles est de loin la plus courante – renvoie elle à la prise de conscience des effets négatifs que les activités humaines, parmi lesquelles les déplacements, ont sur l'écosystème (notamment le réchauffement climatique) – les mobilités durables étant alors celles qui ne l'impactent que d'une façon jugée acceptable ; là donc où la mobilité douce renvoie d'abord au souci de l'urbanité, de la possibilité de vivre sans désagréments majeurs en ville, la préoccupation première de la mobilité durable est l'écologie, la possibilité de vivre sur notre planète.

La mobilité active a pour sa part fait son apparition dans le cadre des inquiétudes liées aux pathologies provoquées ou aggravées par la sédentarité caractéristique des sociétés modernes – les mobilités actives étant alors celles qui permettent de pallier les effets sanitaires de notre mode de vie ; l'enjeu principal n'est donc ici ni notre ville ni notre planète, mais notre corps.

Pour l'année 2021, dans le cadre du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement Grand Est, un appel à projets est lancé afin de soutenir les actions qui visent **à promouvoir les bienfaits de la nature et les mobilités douces sur la santé des individus**.

Les projets sélectionnés devront s'inscrire dans une **démarche globale de promotion d'un environnement favorable à la santé**. Ils permettront notamment de :

- Promouvoir des mobilités actives vertueuses pour l'environnement et la santé (vélo, marche, ...) et les activités extérieures au contact de la nature ;
- Former les acteurs en lien avec la population aux enjeux de la santé environnementale et concernant notamment la nature et les mobilités actives ;
- Renforcer les compétences de la population sur les questions de santé environnementale ;
- Favoriser la mise à disposition d'espaces de nature à destination d'un public cible ;

Sont exclues du financement : les dépenses d'investissement, l'acquisition de matériel (hors petit matériel dédié spécifiquement à la réalisation de l'action), la réalisation de travaux.

Exemples d'actions attendues

Les bienfaits de la nature sur la santé

- Accompagnement pour la mise en place et l'utilisation de jardins thérapeutiques dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Accompagnement pour la mise en place et l'utilisation de jardins pédagogiques partagés dans les établissements accueillant du jeune public (établissement scolaire, association, centre social...), support d'action de sensibilisation à la santé et l'environnement ;
- Atelier de sensibilisation du jeune public aux bienfaits de la nature sur la santé ;
- Actions visant à favoriser la pratique d'activités habituellement réalisées en intérieur dans des espaces « nature » extérieurs adaptés (scolaire, milieu hospitalier...) ;
- Projets visant à valoriser les espaces de nature et de calme ;
- Formations des acteurs de la santé et de l'environnement sur les bienfaits de la nature, de la biodiversité sur la santé ;
- ...

Les mobilités actives

- Sensibilisation des acteurs (établissement scolaire, établissement de soin, quartier...) à la santé environnementale en préalable à la mise en place d'un pédibus ou autre action concrète de mobilité active (aménagement...)
- Démarches pour la mise en place de solutions de mobilités actives sécurisées à destination des enfants pour les trajets domicile-école (pédibus..)
- Intégration d'un volet santé et environnement dans le cadre des sensibilisations « sécurité vélo » mises en place dans les établissements accueillant des enfants ;
- Mettre en place de circuits pédagogiques, cheminements piétonniers... dans un aménagement existant ;
- Réalisation/diffusion de supports de communication innovants pour promouvoir les mobilités actives ;
- Développer des marches santé-environnement ;
- ...

Tout projet devra comporter une partie « évaluation ». Un accompagnement peut être sollicité auprès du comité d'animation (ex : diminution de la médication du public cible, amélioration de la perception du bien être des bénéficiaires, évolution de la santé ressentie, amélioration du sommeil, amélioration de l'ambiance de classe/groupe, modification des comportements en matière de modes de déplacements...)

Territoires Cibles

Seront privilégiés les projets développés au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone rurale et/ou soumis à des pressions environnementales avérées et/ou des indicateurs sanitaires défavorables.

Promoteurs pouvant répondre à l'appel à projets

L'appel à projets s'adresse notamment :

- Aux associations,
- Aux collectivités territoriales,
- Aux établissements et aux professionnels de santé et du médico-social,
- Aux établissements scolaires,
- Aux organismes de formation,
- Aux universités,
- Aux fédérations professionnelles,
- Aux bailleurs sociaux
- ...

Engagements des porteurs de projets

Les porteurs de projets retenus dans le cadre du présent appel à projets s'engageront à :

- Participer aux groupes de travail thématiques organisés dans le cadre du PRSE3,
- Respecter la charte de communication du PRSE3 Grand Est (*logo...*)
- Respecter la convention de financement qui peut être proposée par les financeurs en fonction du projet et du montant attribué, fixant notamment les conditions de suivi de l'action,
- Produire à l'issue de la réalisation du projet un compte-rendu d'activité, un compte-rendu financier, et un rapport d'auto-évaluation sur la base des indicateurs définis en amont dans l'acte juridique de financement,
- Produire un paragraphe court présentant l'action réalisée, valorisable dans les documents de communication du PRSE3 (*avec photo ou illustration et documents d'information/communication éventuellement créés lors de l'action*), ou organiser un temps presse en proposant à un porteur du PRSE3 de s'y associer.

Conditions de recevabilité

Les projets concerneront tout ou partie du territoire régional, pourront revêtir un caractère expérimental et, dans la mesure du possible, reproductible.

Les porteurs de projet décriront les mesures concrètes et précises prises à leur initiative pour réaliser des actions s'inscrivant dans les objectifs ciblés. Il ne peut en aucun cas s'agir d'action rendue obligatoire par la réglementation.

Le démarrage de chaque projet devra intervenir avant la fin de l'année 2021.

Pour un projet autour de l'organisation d'un évènement (colloque ou conférence), le porteur du projet s'engage à proposer la gratuité de l'évènement aux bénéficiaires.

Les crédits attribués sont des crédits d'intervention, ils contribuent au financement de la réalisation de l'action et ne sont pas pérennes. Concertés mais libres et indépendants, ces crédits sont alloués en fonction des règles propres à chaque financeur et des budgets disponibles.

Aucune subvention de moins de 2 000 € ne sera versée. Le plafond de la subvention est fixé à 25 000 €.

Il conviendra de faire apparaître dans le budget prévisionnel de l'action le montant sollicité dans le cadre du présent appel à projets, dans le respect des règles applicables aux financements publics. Les porteurs de projet préciseront la part d'autofinancement du projet et pourront rechercher des financements complémentaires.

Le montant sollicité correspondra à la participation attendue des financeurs pour la réalisation de l'action au titre de l'exercice 2021, sans engagement de leur part sur les éventuels financements ultérieurs.

Tout dossier de candidature qui rentre dans l'une des catégories suivantes sera déclaré irrecevable :

- Dossier reçu hors délai ou incomplet,
- Demande déposée par une structure à but lucratif ou projet visant la promotion d'un produit commercial,
- Demande déposée par l'un des partenaires déjà pilote d'action du PRSE3,
- Dépense d'investissement,
- Création d'outils de prévention dès lors qu'ils existent au niveau national ou régional.

Procédure

Le dossier de candidature devra être dûment complété selon le modèle joint et transmis par voie électronique sur le site « démarche simplifiée » à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-2021-prse-grand-est>

Les dossiers incomplets ou reçus hors délai seront considérés comme irrecevables. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 2 avril 2021 à minuit**.

Un accusé de réception électronique sera retourné aux porteurs de projet à réception du dossier.

Tous les dossiers réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets et déclarés recevables seront instruits en concertation, dans la limite des budgets disponibles, par les organismes financeurs (Région Grand Est, DREAL Grand Est et ARS Grand Est).

Des précisions sur l'action et des documents complémentaires pourront être demandés.

La sélection des dossiers se fera selon les critères suivants :

- Le respect des objectifs précités et des engagements du porteur ;
- La qualité du projet : analyse des besoins, définition et pertinence du public cible et des résultats attendus, stratégie d'action (pertinence méthodologique, implication des publics, inscription de l'action dans la durée), description des outils, cohérence entre les objectifs et les ressources mobilisées, évaluation ;
- L'existence d'un calendrier précis de mise en œuvre ;
- La clarté des affectations budgétaires (il est demandé d'explicitier les divers postes de dépenses et recettes de l'action, ainsi que les modes de calcul) ;
- La pertinence des modalités et indicateurs d'évaluation de l'atteinte des objectifs ;
- L'inscription dans la démarche partenariale du PRSE3.

Les instructeurs prendront également en compte l'environnement du projet (ressources du porteur de projet, existence de partenariats avec les acteurs locaux).

Une attention particulière sera enfin portée aux projets comportant une dimension de **réduction des inégalités sociales en environnementales de santé.**

Les porteurs de projets seront informés fin juin, début juillet de la suite donnée à leur dossier par le financeur.

En cas de réponse positive, les subventions attribuées feront l'objet d'un acte juridique de financement proposé par les organismes financeurs, après transmission des pièces administratives et comptables nécessaires.

Les projets pourront être financés par la DREAL, la Région Grand Est, l'ARS, ou plusieurs structures. Dans le cas d'un co-financement, les actes de financement seront réalisés par chacun des financeurs.

En fonction du projet et du montant attribué, une convention de financement peut être proposée :

- Précisant les modalités de versement de la subvention ainsi que le suivi nécessaire au règlement d'acomptes éventuels et solde de la subvention
- Et/ou demandant au porteur de projet l'organisation d'un comité de suivi de l'action avec les financeurs et organismes compétents, incluant par exemple la validation des documents créés avant diffusion.

Au-delà d'une date qui vous sera précisée sur le courrier de réponse, si votre dossier n'est pas complet, il ne pourra être procédé au versement des subventions.

Les porteurs de projet pourront, le cas échéant et sur avis du comité d'animation PRSE3, bénéficier d'un accompagnement méthodologique.

Contacts

Pour toute question relative à cet appel à projets, vous pouvez contacter :

- **Région Grand Est**

Cohésion des Territoires et Proximité – Mission Santé

Site de Metz
Place Gabriel Hocquard
CS 81004 METZ CEDEX1

Tiphaine Gambini
Tel : 03 87 33 64 54

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est**

Service de Prévention des Risques Anthropiques, pôle risques industriels chroniques santé environnement

14 rue du bataillon de marche n°24
BP 81005 F
67070 STRASBOURG CEDEX

Sonia Doisy
Tel : 03 88 13 06 28

- **Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est**

**Direction de la promotion de la santé, de la prévention et de la santé environnementale
Département Santé Environnement**

3 Boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex

Stéphanie Moniot
Tél. 03 83 39 79 65